

## RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION-GERANCE CHANGEMENT DE LOCATAIRE-GÉRANT / DE LOUEUR DE FONDS

LE DOSSIER EST CONSTITUE :

**De deux imprimés P2** : complétés et signés **en original** par le déclarant ou son mandataire.

**Des pièces justificatives suivantes** :

- ✓ Copie du contrat de location gérance. Si le bail commercial n'est pas énoncé dans l'acte, copie de ce bail au nom de l'entrepreneur individuel et signé des deux parties.
- ✓ Copie du journal d'annonces légales dans lequel est parue la publicité de la prise en location-gérance ou attestation de parution avec le nom du journal et la date de publication.
- ✓ Si la formalité est effectuée par un mandataire : pouvoir signé en original des deux parties.

**Coût de la formalité** :

Frais de Greffe : 50.95 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

Frais CFE : 70,00 euros par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCID.  
Pour tout règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

### Informations

Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.